

Syngenta France SAS

1 avenue des Près
CS 10537
78286 Guyancourt cedex
Tel: +33 1 39 42 20 00
Fax: +33 1 39 42 21 88

www.syngenta.fr

Contact médias:

Glaïeul Mamaghani
Responsable communication externe
+33 1 39 42 20 96
+33 6 43 45 79 08

**communiqué de presse**

Guyancourt, le 7 avril 2017

Autorisations données au rachat de Syngenta par ChemChina

Hier, la Commission Européenne a annoncé avoir donné son feu vert au rachat de Syngenta par ChemChina. Cette autorisation est soumise à la cession de certains produits pour maintenir un niveau acceptable de concurrence sur le marché européen.

En France, sont uniquement concernés les produits à base de fluazinam (Shirlan®) et de fluazifop-P-butyl (Fusilade Max® actuellement distribué par De Sangosse).

Pour clarification, les désinvestissements demandés par la Federal Trade Commission aux Etats-Unis ne concernent pas les droits et actifs de Syngenta.

Nos équipes restent mobilisées pour fournir aux distributeurs et agriculteurs les solutions les mieux adaptées à leurs problématiques actuelles et futures.

Lire le communiqué de presse de la Commission Européenne [ici](#).

Lire le communiqué de presse de la FTC [ici](#).

Syngenta est une entreprise leader dans le secteur de l'agriculture qui aide à améliorer la sécurité alimentaire dans le monde en permettant à des millions d'agriculteurs de faire un meilleur usage des ressources naturelles disponibles. Par nos capacités scientifiques de premier plan et nos solutions novatrices pour les cultures, nos 28 000 collaborateurs œuvrent dans plus de 90 pays pour transformer la manière de cultiver les plantes. Nous nous engageons à prévenir la dégradation des sols, améliorer la biodiversité et revitaliser les communautés rurales. Pour en savoir plus, consultez www.syngenta.com et www.goodgrowthplan.com. Suivez-nous sur Twitter® à l'adresse www.twitter.com/Syngenta

Mentions légales

SHIRLAN® - AMM N° 9100636 - Composition : 500 g/l fluazinam * - Attention - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H361d - Susceptible de nuire au fœtus. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P321 Traitement spécifique (voir l'information sur l'étiquette). P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée, comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour l'usage cultures florales et plantes vertes. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une

zone non traitée, comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour l'usage pomme de terre.

® Marque enregistrée et fabriquée par ISK biosciences Europe S.A. et * substance active de Ishihara Sangyo Kaisha Ltd Japan. **Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée,**

consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées* : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr (*nouveau catalogue des usages).



FUSILADE MAX® - AMM N° 2000044 - Composition : 125 g/l fluazifop-P-butyl * - Attention - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H361d - Susceptible de nuire au fœtus. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection et des chaussures solides pendant toutes les phases de mélange, chargement et de pulvérisation. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

® Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta. **Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.**

Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées* : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr (*nouveau catalogue des usages).



Mentions société

Syngenta France SAS - 12, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France. SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832

N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

Avertissement concernant les déclarations prospectives :

Ce document contient des déclarations prospectives reconnaissables par l'emploi de verbes au futur et au conditionnel, ou de termes et expressions impliquant une projection dans le futur. De telles déclarations impliquent des risques et incertitudes susceptibles de déboucher sur des résultats sensiblement différents de ceux annoncés. Pour de plus amples informations sur ces risques et incertitudes ainsi que sur d'autres facteurs de risque, nous vous invitons à consulter le dossier soumis par Syngenta à la Commission des titres et des changes des États-Unis (Securities and Exchange Commission) et accessible au public. Syngenta n'a aucune obligation de mettre à jour ses déclarations prospectives de manière à refléter les résultats réels, les changements de prévisions ou d'autres facteurs. Ce document ne constitue pas une offre de vente ou d'émission, ni une invitation à vendre ou à émettre, ni un élément d'une telle offre ou invitation, ni non plus une sollicitation d'offres d'acquisition ou de souscriptions d'actions ordinaires de Syngenta AG ou Syngenta ADS, pas plus qu'il ne doit servir de fondement ou être considéré comme probant dans le cadre de quelconques contrats à cet effet.

